

CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE MADAGASCAR
SECRETARIAT DE COORDINATION
COMMISSION PASTORALE SOCIALE ET CARITATIVE
PROJET TARATRA



Conférence-Débat

**Reforme Code minier et
pétrolier**

Mardi 02 Mai 2017

**Centre Arrupe
Faravohitra**

www.madagate.org

LETTRE ENCYCLIQUE *LAUDATO SI'* DU SAINT-PÈRE FRANÇOIS SUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON COMMUNE



« Laudato si', mi' Signore », – « Loué sois-tu, mon Seigneur », chantait saint François d'Assise. Dans ce beau cantique, il nous rappelle que notre maison commune est aussi comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, belle, qui nous accueille à bras ouverts : « Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur notre mère la terre, qui nous soutient et nous gouverne, et produit divers fruits avec les fleurs colorées et l'herbe ».

[CLIQUEZ ICI](#)



S.E. Mgr Odon Marie Arsène
BAZANAKOJONA
Arsevekan/Antananarivo



Honorables invités, Chers Tous,

L'occasion m'est donnée de parler d'un sujet qui est cher à l'Église catholique qui est la gestion des ressources naturelles et plus particulièrement le secteur extractif. Il est toujours difficile de parler devant une assistance qui connaît mieux que moi le sujet que l'on va aborder. De l'entendre conté sous le pont depuis la dernière fois que nous nous sommes rencontrés en ce lieu pour discuter de l'avenir de ce pays que nous chérissons sur les questions extractives, que devient Madagascar, un pays béni de Dieu, vu la diversité et la richesse de ses ressources naturelles, culturelles, géographiques, etc. Tous les jours que Dieu fasse, on entend monter de plus en plus des pleurs et des gémissements de douleurs de notre maison commune car la population souffre et ne sait plus à qui s'adresser. La confiance de la population en l'État et ses démembrements s'érode de jour en jour expliquant la généralisation des vindictes populaires. La loi de l'argent et du plus fort règne, la paupérisation croissante favorise l'obscurantisme qui gagne du terrain, l'insécurité se généralise, l'injustice se conjugue au quotidien, les abus de pouvoir des décideurs civils et militaires oppriment la population et les entreprises, la corruption du plus haut au plus bas de l'échelle sociale se développe, l'exploitation illégitime et même sauvage de nos ressources naturelles (foncier, extractif, halieutiques, forêt, eau, etc.) sans respect de l'intégrité humaine dégrade l'environnement et détruit notre biodiversité, la mauvaise gouvernance et le non droit sont tolérés par les puissants par réalpolitik liée à la géopolitique et la géostratégie, tous ceux-ci sont autant d'obstacles pour la croissance partagée et le développement de notre maison commune : Madagascar. On vend nos terres, la seule richesse qui reste aux malgaches, et on endette notre pays pour les 50 ans à venir sans que les contreparties ne soient transparentes et sans redevabilité. La population est orpheline et elle est livrée à elle-même. Saint François d'Assise parle de « notre mère la terre » qui pour notre cas est aujourd'hui meurtrie, ne dit-on pas en malgache pour parler sur secteur extractif « *lavana ankibon'ny tany* ».

Honorables invités,

Les questions liées aux droits humains demeurent aussi une mission qui préoccupe l'Église. « *L'Église croit très fermement que la promotion des droits de l'homme est une requête de l'Évangile, et qu'elle doit occuper une place centrale dans son ministère* » a dit le Saint Père PAUL VI. Ainsi sa promotion dans le cadre des exploitations minières reste un engagement auquel l'Église s'attache pour promouvoir une harmonie sociale et un développement respectueux de la valeur humaine. Ici, je m'adresse à vous, les sociétés minières, de bien vouloir veiller au strict respect des droits humains dans le cadre de vos projets et que vous devriez faire preuve d'une réelle volonté de faire régner les droits objectifs et inviolables de l'homme sans pour autant profiter, non plus, de la faiblesse et de l'ambivalence de l'État pour les faire réaliser.

Suivant sa Doctrine Sociale : « *L'Église ne se contente pas de trouver les remèdes, elle les applique de ses propres mains. (...) Le respect de la dignité humaine doit être la cause et la fin de toutes les institutions sociales* ». L'Église se doit de protéger les plus démunis lorsqu'il y a injustice, parce qu'injustice il y a. Notre pays est riche en ressources naturelles mais la population ne cesse de s'appauvrir. Seuls, quelques privilégiés profitent largement de ces richesses, et des dirigeants de l'État en font partie. Les gouvernants ont été maintes fois interpellés y compris par la Conférence des Evêques de Madagascar concernant, par exemple, le secteur extractif mais ces appels sont demeurés lettre morte à cause d'intérêt personnel, d'absence de volonté politique, de manque de planification visant vraiment à un développement durable et bénéfique pour la population.

La société civile et le secteur privé n'ont pas cessé de dénoncer les faits d'insécurité, l'ineffectivité du non droit, la mauvaise gouvernance, etc. Mais il semble que l'État est sourd et s'enferme dans une autosatisfaction et dans un monologue aux conséquences désastreuses. Unir nos voix pour rechercher une solution pérenne qui pourrait peut-être apporter un changement palpable et être écoutée par les tenants du pouvoir pour que le pays puisse sortir du chemin où il est actuellement.

Honorables invités,

Le Saint-Père FRANÇOIS dans la Lettre Encyclique Laudato Si' attire l'attention et dit, « *La politique et l'économie ont tendance à s'accuser mutuellement en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Mais il faut espérer qu'elles reconnaîtront leurs propres erreurs et trouveront des formes d'interaction orientées vers le bien commun. Pendant que les uns sont obsédés uniquement par le profit économique et que d'autres ont pour seule obsession la conservation ou l'accroissement de leur pouvoir* ». Il ne faut jamais oublier que l'objectif de toute politique de croissance et de développement a pour finalité de favoriser l'épanouissement de l'Homme et de son mieux être. L'exploitation des ressources naturelles doit être au service de l'Homme dans le respect de son environnement et non l'asservir.

En 2013, le Saint Père FRANÇOIS sur le thème « mines pour le bien commun » a dit : « leur est... à élève à cause des terres pauvres, à cause d'une extraction de richesses qui laisse dans la pauvreté la population locale, à cause de la corruption, des violences et des menaces, des violations des droits, des conditions de travail... J'entends inciter vos communautés à interagir de manière constructive avec tous les agents du secteur ». Les bonnes pratiques applicables dans les pays d'origine des entreprises transnationales doivent être appliquées avec encore plus de vigueur dans un pays fragile comme Madagascar. Il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures dans le respect des contraintes humaines, environnementales, sociales, fiscales et dans le traitement du personnel national par rapport aux expatriés. L'équité est d'avoir les mêmes chances, or les nationaux sont défavorisés car rien n'a été fait pour soutenir le secteur privé national.

Honorables invités,

A travers le Projet Taratra, la Conférence des Evêques de Madagascar marque l'importance pour elle des questions relatives aux ressources extractives en étant très attentives quant à son impact sur l'Homme, son environnement, les collectivités territoriales d'exploitation et notre pays. Le secteur extractif va soit appauvrir encore plus Madagascar, soit le mettre sur les rails du développement. Il s'agit d'apporter à la population un bénéfice par l'exploitation des richesses minières et pétrolières et de veiller aux impacts négatifs observés. Notre approche est d'appuyer un changement majeur et durable dans le domaine de l'exploitation des ressources minières et pétrolières et ainsi assurer un développement durable qui tient compte effectivement de l'homme et de tout l'homme. Ce qui nous amène aujourd'hui à discuter des réformes du cadre législatif et du cadre institutionnel concernant le secteur extractif. La transparence, la modernisation

Dans une réflexion aussi stratégique que le secteur extractif, il revient à l'Etat d'être le leader et de s'investir sur fonds propres pour faire en sorte que l'on multiplie le processus dans une approche consensuelle. Les responsables des affaires publiques doivent dépasser cet esprit d'assisté et de mendicité ne faisant pas honneur à l'élite nationale. Les Partenaires Techniques et Financiers doivent accompagner les initiatives nationales et non s'imposer comme les leaders car qui mieux que les malgaches connaissent plus les réalités de notre pays et défendent nos intérêts.

Les exploitations sauvages dans l'exploitation de petites mines qu'on appelle communément ruées s'expliquent par l'exclusion de la communauté de base qui est le fokotolona. Le trafic de pierres précieuses et d'or profite aux intérêts étrangers qui prospèrent sur la pauvreté du peuple malgache. Les responsables doivent prendre les mesures qui s'imposent sachant que Madagascar est une île que les seules possibilités sont de passer par la mer ou par les cieux.

Par ailleurs, les entreprises minières ne devraient pas se défendre derrière leurs actions volontaires menées au titre de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dont, non seulement, les effets et les retombées sur la communauté locale, à la fois humaine et environnementale, sont très limitées, mais dont les résultats sont aussi parfois pervers. L'Eglise réitère, en effet, sa volonté et confirme sa vocation, pour veiller à ce que toutes initiatives, économiques ou sociales, soient respectueuses de la dignité humaine et favorables à l'épanouissement personnel ainsi qu'à la solidarité universelle.

Les conflits fonciers nécessitent aussi une profonde réflexion dans le cadre des exploitations minières. A la lumière des quelques projets déjà réalisés dans le pays, l'expropriation foncière a été placée au cœur d'une tourmente et qui a suscité des remous au niveau de la communauté locale. Mais à cause, toujours et encore, de la faiblesse de l'Etat et de la corruption endémique dans le pays, les questions liées au foncier n'ont pas encore été traitées avec pertinence et vision, et nécessairement, à cet effet, une solution pérenne et efficace, de la part des parties prenantes, afin d'écarter dans l'avenir toutes germes de conflits sociaux qui va anéantir l'harmonie sociale.

Honorables invités,

L'exploitation du secteur extractif nécessite une réflexion bien approfondie. On avance de deux pas et on recule de trois pas dans ce qu'on entreprend. Il faut toujours avoir en vision les intérêts généraux sur les intérêts particuliers. Sa Sainteté le Pape LEON XIII dit dans la Lettre Encyclique Rerum Novarum, « Il faut éviter d'acquiescer sur les droits des citoyens et de prendre, sous couleur d'utilité publique, une décision qui serait désavouée par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison ». Personne ne détient la vérité mais chacun de nous est riche de sa vérité. Je l'ai dit en d'autre lieu donner le meilleur de vous-même, en vous enrichissant mutuellement de vos différences à travers des échanges riches et fructueux, dans un esprit de dialogue sincère, de respect mutuel et de compréhension réciproque.

A l'issue de l'importance du secteur extractif, il est important d'adopter une approche consensuelle en réalisant les enjeux de ce temps en y appliquant les compétences nationales d'ici et d'ailleurs. Ce qui nous unit et plus fort que ce qui nous sépare car nous aimons tous notre mère la terre. Madagascar a les personnes ressources qu'il faut pour mettre ce pays sur les rails du développement tout en s'ouvrant aux enjeux de ce monde où les distances et le temps comptent de moins en moins.

Antananarivo, le 1^{er} Mai 2017

Président de la CEM/Projet Taratra

GOVERNEMENT DES ETATS DE MADAGASCAR
SECRETARIAT DE COORDINATION
COMMISSION PASTORALE SOCIALE ET CARITATIVE
PROJET TARATRA



Conférence-Débat
Reforme Code minier et pétrolier
Mardi 02 Mai 2017
Centre Arrupe Faravohitra

www.madagaste.org

Constat

- Cadre législatif : excessivement favorable et très libéral, avec un large éventail de garanties et de mesures incitatives pour les compagnies minières.
- Déclaration de perte ou de manque à gagner par les compagnies en 2015 suivant le contexte mondial:
 - ralentissement de l'industrie Chinoise
 - la baisse de la demande de minerais au niveau mondiale→ Ainsi, la contribution du secteur minier n'est que de 1 % du PIB, qui est vraiment marginale par rapport aux autres secteurs.
- Surplus de production les années antérieures pour rattraper la diminution du cours mondial

Constat

- Diversification des priorités par rapport aux secteurs autres qu'extractifs pour développer notre économie.
- Nécessité de réviser les taux de redevance ainsi que les dispositions fiscales.
- Pour rappel, ces législations ont été mises en place pour garantir l'unique approvisionnement des pays riches (comme au temps de la colonisation, comme simple fournisseur en matière première) et non pour le développement des pays comme Madagascar.

Constat

- Dépendance financière des organes responsables du suivi sur l'environnement, ainsi que la surveillance du secteur minier par rapport aux promoteurs pour faire leur travail.
- Madagascar n'est pas encore un pays minier
→ pays exportateur de matière première

Situation actuelle

Révision du code minier et pétrolier

- centralisation des revenus plutôt qu'une redistribution au niveau des collectivités territoriales décentralisées;
- octroi des terres aux investisseurs → expropriation des droits des propriétaires privés non titrés et même titré.

Situation des permis miniers



• Après le moratoire demandé par la CEM en 2014, plus de 500 permis miniers ont été sortis à partir de l'année 2015.

→ en cas d'exploitation, les propriétaires ou titulaires du permis vont bénéficier des fiscalités libérales et excessivement favorable de la loi 2005

Les attentes



• **Audit et Renforcement du Moratoire sur les permis d'exploitation qui recouvrent la totalité de Madagascar ;**

• Dans le cas où il y a sortie de permis, les titulaires de permis vont avoir les avantages de l'ancien code minier (2% de redevance, et exonération fiscale) qui n'est pas favorable pour l'Etat et la population Malagasy

Les attentes



Paiement des frais d'administration et ristourne minier pour les collectivités territoriales décentralisées

- Mais accompagnement par l'utilisation du budget participatif pour la redevabilité
- Maintenir la proportion de 70% pour les entités territoriales décentralisées

Les attentes



• **Sortie de l'arrêté sur la répartition des redevances et ristournes minières**

- Faute répartition claire, les redevances et ristournes ne sont pas payés par les compagnies minières
- Pour les bénéficiaires des redevances : regroupement au sein du Ministère chargé des mines et du pétrole
- Les recettes minières (redevances et ristournes) doivent être versées au niveau du Trésor Public, au lieu de la Banque centrale, pour renforcer la circulation du flux monétaire à l'intérieur du pays et garantir la fonction du Trésor Public

• Dans le cadre d'une activité intégrée de valorisation des substances minérales extraites, La réduction de l'assiette de la redevance et les ristournes ne devrait pas dépasser les 25%.

Les attentes



• **Paiement des droits fiscaux: IFT, IFPB, permis de Construire**

• Les compagnies minières et pétrolières sont soumis aux droits communes et doivent s'acquitter des droits fiscaux

- IFT: Impôt Foncier sur les Terrains
- IFPB: Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties
- Permis de construire venant de la commune d'implantation.

• **sortie du décret d'application du code de l'eau l'usage gratuit de l'eau par les compagnies**

Etude cas Ambatovy		Prélèvement en eau			
Année	2012	2013	2014	2015	
Volume de eau prélevé (en millions de m³)	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	
Redevance prélèvement (Ar) suivant code de l'eau	82	82	82	82	
Perte de recette annuelle prélèvement	1 230 000 000,00	1 230 000 000,00	1 230 000 000,00	1 230 000 000,00	
Volume de eau utilisé (en millions de m³)	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	
Redevance prélèvement (Ar) suivant code de l'eau	82	82	82	82	
Perte de recette annuelle prélèvement	984 000 000,00	984 000 000,00	984 000 000,00	984 000 000,00	
Total	2 214 000 000,00	2 214 000 000,00	2 214 000 000,00	2 214 000 000,00	

• Source base de calcul: Les amis de la terre, Madagascar: nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières

• L'Etat perd au environ de 2.214 millions d'Ariary de redevance de prélèvement d'eau par an pour le cas d'Ambatovy, faute de facturation

Les attentes



Le respect des droits des propriétaires privés non titrés ou titrés

- Superficie totale couverte par les permis miniers trop large
- Risque accaparement de terrain
- Accord préalable des propriétaires
- Normes de compensations

Les attentes



le contrôle et le suivi du secteur minier sur terrain insuffisant : rué, insécurité et saisie arbitraire des exploitants nationaux

- **Les sanctions et pénalités insuffisantes pour être dissuasives**